



S'KRÜTTBLÄTT

FEUILLE D'INFORMATIONS RAPIDES

N°8 / 120 / 2012

le 21 novembre 2012

Quand l'Angélus devra-t-il sonner à Riedwihr ?

La Cour Administrative d'Appel de Nancy a rendu son arrêt dans le dossier Haumesser/Commune de Riedwihr, le 4 octobre dernier. La décision a connu un certain retentissement dans les médias régionaux et même nationaux.

La Cour a rejeté la requête d'appel formée par la Commune contre le jugement du Tribunal Administratif (TA) de Strasbourg et a mis à la charge de la Commune une somme de 1 500 € à verser à M. et Mme HAUMESSER au titre des frais de procédure (article L.761-1 du code de justice administrative).

Au vu de cette décision, je me permets de rappeler les principales étapes de cette affaire qui dure depuis plus de 4 ans :

- les 11 mai et 23 novembre 2007, à la suite des démarches insistantes des plaignants relayés, à leur demande, par l'Association de Lutte contre le Bruit et Environnement qui réclame « *l'arrêt des sonneries civiles des cloches de nuit et le déplacement de la sonnerie de l'Angélus du matin* », le Conseil Municipal se prononce en faveur du maintien des sonneries des cloches, en l'état.
- le 5 septembre 2008, relancé, le Conseil municipal décide l'organisation d'une réunion publique d'information.
- le 17 septembre 2008, se tient la réunion publique dans la Salle des Fêtes, au cours de laquelle, il a été souhaité que soit engagée une consultation des habitants, afin que ceux-ci se prononcent eux-mêmes, directement.
- du 7 au 15 octobre 2008 : consultation des électeurs de la commune, dont le résultat appelle deux constats : une forte participation et un « oui » massif pour le maintien des sonneries de cloches, en l'état actuel.
- le 17 octobre 2008, le Conseil Municipal confirme ses décisions antérieures en faveur du maintien des sonneries.
- le 4 décembre 2008, le Conseil de Fabrique se prononce également pour le maintien de la sonnerie de l'Angélus à 6 heures.
- le 18 février 2009, un cabinet d'avocats, mandaté par les époux Haumesser, demande de « *faire cesser sans délai les sonneries des cloches de l'église communale de Riedwihr entre 22 heures et 7 heures du matin* ». A défaut, il sera « *contraint de saisir le Tribunal*

Administratif ».

- le 22 avril 2009, recours en annulation de M. et Mme Haumesser devant le TA de Strasbourg contre le refus de la Commune de réglementer la sonnerie des cloches, en supprimant les sonneries de 22 H à 7 H.
- le 1er juin 2011, le TA de Strasbourg rend son jugement : si le Maire a pu refuser de supprimer les sonneries de cloches entre 22 H et 7 H, le niveau sonore de l'Angélus de 6 H constitue une nuisance de nature à troubler la tranquillité publique ; il appartient au Maire de prendre toute mesure « *pouvant notamment consister en la mise en place d'un dispositif d'atténuation du bruit de la sonnerie de l'Angélus ou en un recul de l'heure de ladite sonnerie, de nature à faire cesser les nuisances sonores excessives liées à la sonnerie actuelle de l'Angélus à 6 heures du matin* ».
- le 12 juillet 2011, le Conseil Municipal fait appel du jugement du TA.
- le 31 août 2011, le Maire prend un arrêté reculant l'heure de la sonnerie de l'Angélus du matin et la fixant à 6 H 30, sachant qu'aucune solution pour diminuer l'intensité- sonore de la sonnerie de l'Angélus du matin n'a pu être trouvée, non faute d'essayer.
- Le 19 octobre 2011, l'avocat de M. et Mme Haumesser demande le retrait immédiat de l'arrêté fixant la sonnerie à 6 H 30 ; à défaut, le TA sera saisi.
- le 28 décembre 2011, recours en annulation de M. et Mme Haumesser contre l'arrêté municipal du 31 août 2011 devant le TA de Strasbourg.

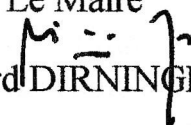
L'arrêt du 4 octobre 2012, malgré tous les arguments mis en avant dans la défense des intérêts de la commune, précise que « *quand bien même aurait existé un usage local auquel la population communale adhérerait majoritairement* », le Maire devait user du pouvoir de police qu'il tient des textes, pour déterminer s'il existe un trouble excessif à la tranquillité publique, le juge vérifiant l'intensité, la fréquence et la durée des sonneries de cloches.

Dans ces conditions, fallait-il aller en cassation, étant précisé que le Conseil d'État est juge du droit (vérifiant l'irrégularité de la procédure ou une mauvaise application de la loi) et ne se prononce pas sur l'analyse des faits ? Malgré quelques griefs de forme soulevés par l'avocat de la Commune, il ne semble pas que ceux-ci soient de nature à aboutir à une cassation au fond. Le Conseil Municipal a donc décidé de ne pas se pourvoir en cassation devant le Conseil d'État.

Cette affaire qui, sans doute, trouvera son épilogue prochainement, lorsque le TA de Strasbourg examinera le recours des époux Haumesser contre l'arrêté municipal pris en exécution du jugement du 1^{er} juin 2011, donne matière à réflexion.

Certes, la Cour Administrative d'Appel de Nancy a tranché. Il faudra néanmoins qu'on m'explique comment, dans cette affaire, il peut y avoir trouble à l'ordre public, atteinte à la tranquillité publique, lorsque 94,24% des électeurs sont favorables au maintien de la sonnerie de l'Angélus à 6 H, contre 4,53 %. Fallait-il donc que le Maire et le Conseil municipal aillent à l'encontre de la population, dans son immense majorité, et à l'encontre du Conseil de Fabrique, et donner satisfaction aux plaignants ?

Pour ma part, j'ai un regret, parmi d'autres : par cette décision qui va faire jurisprudence, la justice a ouvert une brèche dans laquelle d'aucuns ne manqueront pas de s'engouffrer ; ce qui, à l'avenir, va causer bien des soucis aux maires. Je leur souhaite beaucoup de courage !

Le Maire

Bernard DIRNINGER

Les principales décisions du Conseil Municipal dans sa séance du 16 novembre 2012 et informations diverses

■ ***Urbanisme :***

Après avis de la Direction Départementale des Territoires, il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable de travaux d'ouverture du mur d'enceinte et de mise en place d'un portail d'entrée, au 10 Impasse de la Digue, présentée par M. Jacques HAUMESSER.

■ ***Fixation du tarif des fermages 2012 :***

Au vu de l'indice des fermages constaté par arrêté préfectoral, les droits étant inchangés, le fermage est en légère hausse en 2012. Les valeurs locatives sont ainsi fixées à 1,251 € pour la catégorie inférieure, à 1,536 € pour la catégorie moyenne et à 1,821 € pour la catégorie supérieure.

■ ***Remplacement pompe à la chaudière Vaillant aux Marronniers :***

Les problèmes de chauffage constatés aux Marronniers ont nécessité le remplacement de la pompe de la chaudière ; le Conseil municipal a décidé de retenir l'offre de l'Entreprise François KLOEPFER de Jepsheim pour un montant HT de 293,09 €, soit TTC de 350,54 C.

■ ***Remplacement du plancher au hall d'affichage de la Mairie :***

Vu son état défectueux, le plancher doit être remplacé dans son entier ; les travaux se feront en propre régie ; le devis de AGEKA Sarl de Colmar pour la fourniture des matériaux a été retenu pour un montant HT de 425,94 €, soit TTC

de 509,42 €.

■ ***Fêtes de fin d'année :***

Le Conseil municipal a confirmé l'organisation de la St Nicolas pour les enfants, le vendredi 7 décembre 2012 à 18 H 00 et la Fête de Noël pour les aînés, le personnel communal et les forces vives associatives, le dimanche 9 décembre 2012 à partir de 11 H 30. Une cérémonie des Vœux du Nouvel An est également prévue, à l'intention de la population de Riedwihr, le samedi 29 décembre 2012 à 19 H 30.

■ ***Réunion du 25 octobre 2012 du Conseil d'École du RPI :***

S'agissant de sa 1^{ère} réunion, le Conseil a été installé ; les parents d'élèves y sont représentés par 13 titulaires et 5 suppléants. Sur un total de 215 élèves dans l'élémentaire, 18 sont originaires de Riedwihr, et sur 104 élèves en maternelle, 15 sont de Riedwihr.

■ ***Réunion du 7 novembre 2012 du Comité de Jumelage :***

A la suite du décès du regretté Président, M. Eugène WUEST, le Comité a procédé à l'élection de son successeur, en la personne de M. Lucien FRIEH, Adjoint de Riedwihr, qui tonnait bien Bahlingen et les membres de son Comité de Jumelage. Nos bien vives félicitations !

■ ***Réunions des 10 et 31 octobre 2012 du Bureau du Conseil Communautaire de la CCPRB et du 8 novembre 2012 du Conseil de Communauté :***

Divers points sont discutés :- l'avenir du SIEOMEC (Syndicat Intercommunal d'Enlèvement des Ordures Ménagères des Environs de Colmar) : composé encore uniquement des communes de la CCPRB et de Husseren-les-Châteaux, la question du devenir du Syndicat se pose, d'autant que le marché de prestation de collecte avec la CAC arrive à échéance ; la solution du maintien du SIEOMEC est à privilégier ; - un plan d'économies est à réaliser en 2013, sachant que des dépenses supplémentaires sont à prévoir (transports RPI et Grussenheim, Espace Info-Énergie) et des recettes en diminution (CAF) ; - relevé des compteurs d'eau : le personnel de la CCPRB assurera le relevé ; - renouvellement de vidéoprojecteur de l'Espace Ried Brun ; - acquisition d'une remorque pour le service technique ; - dossier de l'intercommunalité : une demande écrite de rendez-vous a été adressée au Préfet.

■ ***Réunion du 15 novembre 2012 du Syndicat Intercommunal des Affaires Culturelles du Canton d'Andolsheim (SIACCA) :***

- adoption du budget 2013, soit 639 500 € en fonctionnement (essentiellement des transports scolaires) et 31 500 € en section d'investissement ; - attribution de subventions au Collège pour des projets éducatifs, les entrées piscine pour les 6^{ème}, la section sportive et le cirque ; - le secrétariat du Syndicat est confié au personnel de

la CCPRB par mesure d'économie et de mutualisation ; - la contribution des communes est maintenue à 11 €/hab.

■ ***Don du sang :***

La collecte organisée à Riedwihr le 16 octobre 2012 a permis d'accueillir 62 donateurs de sang.

■ ***Collecte annuelle de la Banque Alimentaire du Haut-Rhin, les vendredi 23 et samedi 24 novembre 2012 :***

La précarité augmente encore : plus de 10 500 concitoyens aidés par mois. La Banque Alimentaire fait appel, une nouvelle fois, à la solidarité des haut-rhinois ; les aliments souhaités sont : riz, conserves de poisson, conserves de fruits, sucre, café, petits déjeuner, plats cuisinés. Vos dons peuvent être déposés dans le hall d'accueil de la mairie.

■ **Adjudication de bois de chauffage sur pied, le samedi 24 novembre 2012 à la Salle Polyvalente de Holtzwihr :**

A 10 H 45 de la forêt de Wickerschwih (21 stères bois dur, 6 stères bois tendre) et à 11 H de la forêt de Holtzwihr (79 stères feuillus durs, 9 stères feuillus tendres).

■ **Animation de la Bibliothèque municipale :**

L'Association Croc'Livres propose des soirées de découverte de métiers. Le prochain rendez-vous est fixé au lundi 3 décembre 2012 dans la Salle des Marronniers et évoquera la profession d'infirmière puéricultrice. Cette séance et d'autres encore consacrées à l'administration judiciaire, aux métiers de pharmacien, de technicien de recherche et de géomètre du cadastre, dont les dates vous seront communiquées ultérieurement, s'adressent à un public de tout âge.

Deux libellules pour la Commune de Riedwihr

La Commune participe à la démarche « zéro pesticide » pour préserver les ressources en eau. Il faut savoir que la pollution par les produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides...) est le premier facteur de détérioration de la qualité de l'eau. Tous les acteurs sont concernés, de l'agriculteur aux collectivités et aux jardiniers amateurs.

La mise en œuvre de techniques alternatives aux traitements chimiques est devenue une priorité régionale. C'est ainsi que la Commune s'est engagée à modifier ses pratiques pour le désherbage et l'entretien des voiries et des espaces verts. Après un diagnostic réalisé par un organisme indépendant, la Commune s'est vue attribuer le niveau 2, soit deux libellules, qui signifie une nette diminution (70 %) des quantités de produits chimiques utilisés par la Commune.

M. L'Adjoint Lucien FRIEH et l'Agent communal, M. Etienne BURDLOFF, qui met en œuvre cette politique, ont réceptionné ce prix, le 14 novembre 2012 à

Riedisheim, lors d'une manifestation organisée par la Région Alsace et l'Agence de l'Eau.

Pourquoi une libellule ? Cet insecte est un symbole de la bonne santé des milieux humides. On trouve des libellules près des cours d'eau et des étangs, lorsqu'une certaine qualité de l'eau est préservée. C'est un animal fragile et élégant, un des innombrables trésors de la biodiversité en Alsace.

Concert de l'Avent en l'Église de Riedwihr le dimanche 2 décembre 2012 à 17 H 00

Le Conseil de Fabrique propose son concert annuel de l'Avent et met à l'honneur **Le Choeur des Enseignants de Ribeauvillé** qui chante *Un Noël Pastoral* de Marc-Antoine Charpentier, sous la direction de Marie-Anne Pfeiffer. En ouverture, **la Chorale Sainte Cécile de Riedwihr**, sous la direction de Jean-Marie Utard.

Moins dépenser en hiver, c'est possible

Des gestes simples peuvent vous aider à maîtriser votre consommation et donc à réduire vos charges (sources : Habitats de Haute Alsace).

Logement bien aéré, logement mieux chauffé : pour profiter d'un chauffage efficace et faire des économies d'énergie, vous devez offrir à votre logement un air de qualité et une température constante. Ventiler, c'est aussi indispensable pour votre santé ! Chaque année, 5 000 personnes sont intoxiquées au monoxyde de carbone et 90 en meurent. Ce gaz, inodore et incolore, provoque maux de tête, nausées et fatigue. En résumé, un air renouvelé chauffe plus vite et réduit la pollution dans votre logement (peintures, vernis, colles, produits d'entretiens, diffuseurs de parfums, ...). Aérer réduit également la condensation et évite le développement de moisissures.-

Les bons gestes : - aérer votre logement environ 10 minutes par jour, même en hiver, après avoir éteint les radiateurs ; - n'obstruer pas les bouches d'aérations de votre logement (ventilation naturelle ou mécanique), elles maintiennent un courant d'air naturel ; - si vous disposez d'une VMC (ventilation mécanique contrôlée), nettoyez régulièrement les bouches d'extraction d'air.

Bien se chauffer, moins dépenser : savez-vous que 1° de moins, c'est 7% d'économie sur votre facture ? Alors pourquoi ne pas passer de 20° à 19° dans votre salon, quitte à mettre un pull... La température recommandée est en effet de 19° dans les pièces à vivre. La nuit, elle peut être baissée de 2° : c'est bon pour votre santé et pour votre porte-monnaie !

Les bons gestes : - n'éteignez pas votre chauffage lorsque vous vous absentez, abaissez simplement la température. Et lors d'une longue absence, utilisez la position « hors gel », vous éviterez le risque de rupture de vos canalisations ; - ne couvrez pas vos radiateurs et ne mettez pas de meubles devant ; - en hiver, fermez rideaux et volets la nuit ; - n'utilisez pas de chauffage d'appoint, ils consomment beaucoup et peuvent être dangereux (brûlure, asphyxie, ...).